

## SES

## S O M M A I R E

- Les SES en Seconde p.2
- Les SES d'un programme à l'autre p.3
- Épreuves du bac - Enquête sur les pratiques en Seconde p.4

OBSERVATOIRE  
N A T I O N A Lsnes  
fsuDES PROGRAMMES  
ET DES PRATIQUES

CE 4 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ PAR :

GEORGES ORTUSI,

ROMAIN GÉNY, GÉRARD GROSSE

Des Sciences Économiques et  
Sociales « refondées » ?

Il devient presque banal d'affirmer que, depuis leur création en 1966, les SES ont toujours dû faire face à des attaques idéologiques, tant celles-ci sont devenues récurrentes.

Aujourd'hui, la réforme du lycée « institutionnalise » ces attaques, tant au niveau des contenus enseignés qu'à celui des pratiques : modifiant les items dans un sens bien particulier qui confine au dogmatisme, les nouveaux programmes bousculent les démarches pour remettre en cause ce qui était constitutif de l'identité de la discipline, à savoir l'entrée dans les programmes par l'étude d'objets qui permettait des regards disciplinaires croisés. Cette façon de faire avait l'avantage de mobiliser l'intérêt d'élèves de lycée, encore très jeunes, à des questions de société dont l'étude nécessitait de convoquer les apports scientifiques de différentes sciences sociales... Si cette démarche n'est pas totalement bannie, du moins est-elle très sérieusement contingentée puisque les nouveaux programmes vont jusqu'à limiter, à une dose homéopathique, la durée pendant laquelle elle pourra être mise en œuvre.

L'absurde de la situation actuelle est que ces nouveaux programmes – en particulier en Première – sont d'une lourdeur et d'une technicité sans précédent, qui risquent de les rendre inapplicables. Aussi n'est-il pas étonnant d'assister à une véritable levée de boucliers dans la profession et parmi les associations du supérieur, dont onze demandent au ministre de revoir sa copie...

Les « aménagements » horaires en Seconde ne sont pas de nature à rassurer sur le sort réservé aux SES. En tant qu'enseignement d'exploration, elles sont dotées d'un horaire des plus faibles ne permettant pas un enseignement ayant du sens pour les élèves, à la fois dans une démarche d'orientation et dans celle de la formation du citoyen. Par ailleurs, la disparition des dédoublements imposés dans les grilles horaires et leur attribution en fonction des faibles moyens dont disposeront les établissements dans le cadre de leur autonomie n'autorisent pas l'optimisme : que vaut une discipline qui n'a plus les moyens de ses méthodes ? Dans le cycle terminal, les SES sont également affaiblies : perte de l'option de Première, diminution de l'horaire d'enseignement spécifique en Terminale (-1 h), dédoublements non garantis, enseignements de spécialité en Terminale réduits à 1 h 30 hebdomadaire avec une finalité peu claire (qui choisira « économie approfondie » quand il sera nécessaire de prendre l'EDS « mathématiques » pour s'orienter en économie-gestion ou en CPGE voie « éco » ?). Cet affaiblissement de la discipline risque de conduire à un affaiblissement global de la série ES.

**Le SNES porte une autre ambition pour l'enseignement des SES, élément constitutif de la culture commune au lycée et de la formation du citoyen dans un monde de plus en plus ouvert. Il continuera de porter les exigences des personnels, dans l'action qu'il initiera à la rentrée et dans ses propositions à l'occasion des élections professionnelles d'octobre 2011. ■**

**Sandrine Charrier** secrétaire nationale, responsable du secteur Contenus,  
**Georges Ortusi**, responsable du groupe SES

## Pour joindre le groupe SES

contenus.secretariat@snes.edu

Ou 01 40 63 29 13

## Espace SES du site du SNES :

<http://www.snes.edu/>

-Sciences-economiques-et-

sociales,3098-.html



# Les SES en Seconde

Les SES sont à la fois un enseignement utile à la formation du citoyen pour l'aider à comprendre le monde qui l'entoure et l'enseignement fondamental qui caractérise le cycle terminal de la série ES.

Non enseignées au collège, elles bénéficient d'un horaire important (mis à mal par les restrictions apportées par la réforme des lycées) en Première et Terminale ES. La place de cette discipline en Seconde devrait donc revêtir une importance particulière.

Le ministère a fait le choix de lui accorder le statut « d'enseignement d'exploration », doté, comme les autres enseignements du même type, d'un horaire des plus légers (1 h 30 hebdomadaire), sans garantie de dédoublements, laissés à la libre appréciation des établissements, dont les dotations horaires globales sont de plus en plus étriquées. Ceci ne les conduit pas, la plupart du temps, à faire des dédoublements en SES une véritable priorité.

Comme les autres enseignements d'exploration, les SES doivent permettre d'éclairer les choix d'orientation des élèves sans être déterminantes pour le passage en Première. Si elles doivent faire l'objet d'une évaluation, cette dernière ne prend pas obligatoirement la forme d'une note chiffrée... mais ne l'interdit pas non plus.

Horaire faible, absence la plus fréquente de dédoublements, évaluation non prise en compte : cela est de nature à fragiliser un enseignement pourtant jugé de plus en plus indispensable (en novembre dernier, un sondage IPSOS montrait que près de 9 lycéens sur 10 considéraient l'instauration d'un enseignement obligatoire d'économie comme

positive). Et ce d'autant plus qu'à la différence d'autres enseignements d'exploration, les SES ne sont pas le « prolongement » d'une discipline du tronc commun.

Les SES font cependant l'objet de deux particularités :

- Elles font partie d'un premier groupe d'enseignements d'exploration, avec les PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) dans lequel les élèves doivent obligatoirement faire leur premier choix d'enseignement d'exploration (sur deux). Les élèves recevront nécessairement un enseignement « d'économie » (le dénominateur commun entre les deux disciplines) mais pas forcément un enseignement de « sociologie » (science sans doute peu recommandable aux yeux du ministère...).

- Elles sont dotées d'un véritable programme, certes très « notionnel », ce qui les différencie nettement d'autres enseignements d'exploration. Certains (rapport des inspections générales sur la mise en œuvre de la réforme des lycées, mars 2011) estiment même que les contenus et pratiques de cet enseignement en Seconde sont contradictoires avec la nature-même d'enseignement d'exploration.

## QUEL BILAN ?

En termes de flux d'orientation, il est sans doute trop tôt pour le faire. Il faut attendre le taux de passage vers la série ES.

Si un peu plus de 40 % des élèves choisissaient l'enseignement de détermination SES à l'entrée en Seconde dans « l'ancien lycée », le ministère évalue à 85 % la proportion d'élèves de Seconde qui ont choisi à la rentrée 2010 l'ensei-

gnement d'exploration SES (22 % ont choisi PFEG : le total est supérieur à 100 % car 30 000 lycéens suivent les deux enseignements d'économie, 92 % des établissements offrant les deux enseignements).

Faut-il voir dans ces chiffres un franc succès pour les SES ? Sans doute... tout en restant cependant mesuré. En effet, dans le cadre d'un choix quasi obligatoire d'un enseignement d'économie (à quelques exceptions près), le choix des SES, rattaché à un choix en faveur d'un enseignement de culture générale, a sans doute plus séduit qu'un enseignement dont l'intitulé est nouveau et présenté comme ouvrant principalement les portes d'une série technologique. Mais la vraie question, c'est sans doute de savoir si les SES sont susceptibles de remplir au mieux leur mission en Seconde, à savoir permettre aux élèves de comprendre le monde qui les entoure, développer leur esprit critique, devenir citoyens. De ce point de vue on ne peut que nourrir beaucoup de craintes : l'horaire attribué à cet enseignement, la suppression, dans la plupart des cas, des dédoublements, ne permettent pas de mettre en place les méthodes pédagogiques constitutives de l'identité de la discipline (travail en petit groupe, recherche documentaire et travail sur documents, organisation de débats, utilisation des TICE...) et l'acquisition de savoir-faire indispensables. Le programme de Seconde, dont la lourdeur et le contenu risquent de confiner à l'ennui, est loin d'être un atout pour capter l'intérêt des élèves. On est bien en face d'une tendance à la marginalisation et à la dénaturation de la discipline que dénonce le SNES. ■

## CE QUE DIT LE SNES

**Les sciences économiques et sociales, comme d'autres disciplines, font partie de la culture commune mais ne sont pas enseignées en tant que telles au collège.**

**Elles doivent donc être abordées par tous les élèves à l'entrée au lycée.**

**En effet, la formation citoyenne des lycéens doit prendre en compte cette dimension économique et sociale pour comprendre les enjeux politiques contemporains.**

*Textes adoptés par le congrès national de Perpignan, supplément à L'US n° 680 du 18 avril 2009.*

**Dans certaines séries, comme en SMS (ST2S actuellement) où les horaires sont lourds et par souci d'équilibre, le SNES admettait que cette partie de la culture commune pouvait être portée par d'autres disciplines comme les sciences médico-sociales.**

**Pour le SNES, les enseignements d'exploration, même s'ils ne doivent pas aboutir à un déterminisme en matière d'orientation, sont des... enseignements. À ce titre, ils doivent bénéficier d'un contenu solide et exigeant, d'un horaire suffisant (au moins deux heures hebdomadaires pour les élèves) et des conditions d'évaluation habituelles.**

# Les SES, d'un programme à l'autre

Les programmes de SES de la classe de Seconde à celle de Terminale ont été réécrits. Au CSE (conseil supérieur de l'éducation), le SNES s'est prononcé contre les programmes de Seconde et de Première qui ont été publiés au BO. Les programmes de Terminale (enseignement spécifique et enseignements de spécialité) qui viennent d'être soumis à « consultation » devraient à leur tour faire prochainement l'objet d'un vote. En l'état actuel, on voit mal comment le SNES pourrait les approuver.

## DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

■ **La lourdeur** : s'il y avait un point qui faisait consensus contre les anciens programmes de SES, c'est bien leur « encyclopédisme ». Les nouveaux programmes, sans exception (malgré quelques améliorations du projet de Seconde), non seulement n'allègent en rien les contenus à transmettre mais aggravent sensiblement la situation. Le projet de programme de Terminale (enseignement spécifique) explose littéralement (170 notions à acquérir au lieu de 120) et, fait nouveau, réinjecte 81 notions du programme de Première (du coup, évaluables au baccalauréat ?). Tout cela, bien entendu, dans un contexte de réduction globale des horaires et sans que les dédoublements soient garantis...

■ **Le dogmatisme** : il s'est introduit dans les programmes au nom de la chasse au « relativisme », présent selon certains dans les anciens programmes et qui conduirait à mettre sur le même pied d'égalité tous les discours, scientifiques ou non. Du coup, en Seconde, l'entreprise reste une entité purement économique, sans dimension sociale et humaine ; le marché est présenté

comme un phénomène naturel... En Première, l'analyse macroéconomique est largement reléguée ; en sociologie, c'est l'action de l'individu qui prime, quant à l'étude des groupes sociaux, elle évacue totalement l'analyse en termes de classes sociales... En Terminale, l'analyse du marché du travail se fait uniquement à travers le prisme de l'analyse néoclassique ; en sociologie, pour comprendre la mobilité sociale, un auteur aussi important que Bourdieu est mis à l'écart...

■ **Une dérive techniciste** : l'entrée dans les programmes par des objets ou questions qui font sens pour les élèves et qui caractérise la démarche des SES est remplacée par une entrée par des notions, concepts ou mécanismes. La « boîte à outils » devient la finalité d'un apprentissage qui risque de devenir abstrait, ennuyeux, laissant de côté les questions « vives » susceptibles de mobiliser l'intérêt des élèves. À suivre ces programmes, il s'agira essentiellement de « montrer », au mieux de comprendre « comment », mais bien peu de « pourquoi », de réflexion et de débats. Le technicisme rejoint ici le dogmatisme : nul besoin de débat s'il n'y a plus qu'un seul discours acceptable !

■ **Un croisement des regards disciplinaires des plus limités** : cette dérive techniciste conduit à imposer l'étude pour elle-même des outils de telle ou telle discipline plutôt qu'à favoriser le croisement des regards disciplinaires sur un certain nombre d'objets. Ce n'est pas la meilleure pédagogie pour familiariser des élèves de 14 à 18 ans, qui ne sont pas encore des étudiants, aux démarches des SES. Le paroxysme est atteint dans les programmes du cycle terminal puisque le

croisement des regards est autoritairement limité à 12 % du programme. Si la liberté pédagogique permettait jusqu'à aujourd'hui aux enseignants de croiser ou de ne pas croiser les regards, il n'en sera plus de même avec les nouveaux programmes.

■ **Un manque de cohérence évident** : non seulement chaque programme souffre d'un manque de cohérence interne mais on ne voit pas bien non plus la logique qui unifie les différents niveaux, ni même celle qui serait censée exister, en Terminale, entre l'enseignement spécifique et les enseignements de spécialité.

■ **Des indications complémentaires qui deviennent des injonctions pédagogiques** : elles devraient être une aide pour les enseignants et suggérer plutôt qu'imposer. Elles se transforment en réalité en véritables plans de cours où le travail apparaît divisé entre ceux qui écrivent les programmes et ceux qui les appliquent. À l'encontre de cette conception « taylorienne » de l'enseignement, ce dont le lycée a besoin ce sont des enseignants-concepteurs et non des « répétiteurs ». ■

## Pour en savoir plus sur le site du SNES

- Programme de Seconde : <http://www.snes.edu/Sciences-economiques-et-sociales,18422.html>
- Programme de Première : <http://www.snes.edu/Programme-de-1ere-ES-une.html>
- Programme de Terminale : <http://www.snes.edu/Programmes-de-SES-de-terminale-ES.html>

## CE QUE DIT LE SNES

Ces programmes et plus particulièrement celui de Première ES qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2011 risquent d'être inapplicables en l'état.

Il serait souhaitable que le ministère entende raison et revoie sa copie sur la base d'un bilan sérieux des programmes qui ont

été appliqués en SES. Cela suppose des groupes d'experts équilibrés, où les enseignants de la discipline sont largement représentés, qui prennent le temps à la fois de construire quelque chose de réaliste et de consulter véritablement le corps enseignant.

# Épreuves du bac

La Direction générale de l'Enseignement Scolaire du ministère a demandé à l'Inspection Générale de réfléchir à une évolution des épreuves du baccalauréat. Il semblerait que le souhait de l'IG soit de conserver une dissertation sur documents mais que ces derniers soient d'ordre purement factuels afin d'éviter de donner des analyses toutes faites conduisant à la paraphrase.

Le SNES est favorable au maintien de la dissertation, exercice permettant à la fois, à partir d'un sujet, de

définir et de répondre à une problématique, de mobiliser des connaissances et savoir-faire et de faire preuve d'esprit critique.

Par contre, l'actuelle question de synthèse étayée par un travail préparatoire, qui est loin de donner satisfaction, pourrait être remplacée par une nouvelle épreuve. Si le SNES admet le principe de la redéfinition de cet exercice qui pose effectivement problème, il demande que celle-ci ne conduise pas à une épreuve favorisant le bachotage et l'exposé de mécanismes excluant

problématisation et démarche critique.

Les épreuves d'enseignement de spécialité ne semblent pas encore définies...

Pour le SNES, il est fondamental que toute la profession soit associée à cette réflexion. Il faut bien admettre que, pour l'instant, cette dernière reste confidentielle. Le SNES demande au ministère d'œuvrer pour que, dans les académies, les enseignants puissent être consultés sur l'évolution des épreuves du bac. ■

## Enquête sur les pratiques en Seconde

Merci de nous la retourner – par courriel : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

ou par courrier : SNES - secteur contenus, groupe SES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par fax : 01 40 63 29 76

PRÉNOM : ..... NOM : .....  
(facultatif) (facultatif)

AGE : ..... ACADÉMIE : .....

Syndiqué SNES ?  OUI  NON

Votre situation : poste fixe  TZR  non-titulaire

Vos classes bénéficient d'un dédoublement en TD  OUI  NON

1. Vous traitez le programme   
Vous faites vraiment ce que vous voulez

2. Si vous faites le programme, combien de questions (sur les 10) seront-elles traitées à la fin de l'année scolaire ?  
.....

3. Quelles sont les questions que vous laisserez de côté ?  
.....  
.....  
.....

4. Les savoir-faire applicables à des données quantitatives ont-ils tous été vus ?  OUI  NON

5. Si non, lesquels ont été laissés de côté ?  
.....  
.....  
.....

6. Avez-vous le sentiment que vos élèves maîtrisent ces savoir-faire ?  OUI  NON

7. Si non, lesquels ne sont pas du tout maîtrisés ?  
.....  
.....  
.....

8. Avez-vous le sentiment d'avoir gagné l'intérêt des élèves ?  OUI  NON  
 pas plus ni moins qu'avant la réforme des lycées

9. Le fait que les enseignements d'exploration ne soient pas déterminants pour le passage en Première a-t-il changé le comportement des élèves (ils travaillent moins, sont moins attentifs...) ?  OUI  NON

10. Mettez-vous des notes chiffrées sur le bulletin trimestriel ?  OUI  NON

11. Avez-vous en charge plus de classes de Seconde que l'an dernier ?  OUI  NON

12. Le nouveau programme et/ou le nouveau statut de la discipline vous ont-ils conduit à modifier vos pratiques pédagogiques ?  OUI  NON